

<https://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article375>



# Sorties scolaires avec nuitées

- Administratif - Sorties scolaires -



Date de mise en ligne : jeudi 25 août 2022

---

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

---

Dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires avec nuitée, un guide d'aide est à votre disposition.

Il est impératif de renvoyer à l'inspection la fiche PRE-PROJET (jointe) en début d'année ou au plus tôt avant une sortie prévue en fin d'année, afin d'obtenir l'accord de l'IEC avant de commencer à monter le projet complet.

Il est consultable sur le site de la DSDÉN 76 (*rubrique "gestion des écoles et des établissements" puis "sorties scolaires"*) :

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/voyages-et-sorties-scolaires/sorties-scolaires-116600.kjsp?RH=PIA>

Dans cette rubrique, vous trouverez également les documents actualisés à joindre au dossier ainsi que les notes de vigilance : posture Vigipirate - alerte attentat.

Les sorties avec nuitées doivent pouvoir être exploitées en amont comme en aval au sein d'un projet pédagogique. C'est pourquoi il n'est pas judicieux de l'organiser en tout début ou en toute fin d'année scolaire.

Il est impératif de transmettre des dossiers complets comportant toutes les pièces demandées en respectant les délais de transmission.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire *dans un département extérieur*, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN d'accueil afin de prendre connaissance des lieux des centres d'hébergement, de la liste des intervenants agréés...

Le nombre d'exemplaires indiqué dans le guide tient compte du fait que l'école et la circonscription doivent garder un exemplaire complet du dossier.